



# Règlement de la Free Virtual Run Tournefeuille du 26/9/2020 au 18/10/2020

## **Organisation :**

le club Athlé632 organise, à titre exceptionnel en raison de l'épidémie de Covid19, une course virtuelle entre le samedi 26 septembre 2020 et le dimanche 18 octobre 2020

**Cette mobilisation n'est pas une compétition sportive mais un évènement convivial qui vise à réunir (virtuellement) les coureurs du secteur de l'ouest Toulousain et notamment ceux fidèles à la course « 10km & Semi de Tournefeuille ».**

## **Épreuve :**

La course virtuelle est accessible à tous dans le respect des articles du présent règlement-charte de bonne conduite.

Chaque participant doit parcourir entre le samedi 26 septembre 2020 et le dimanche 18 octobre 2020 un des circuits proposés par l'organisation ou son propre circuit.

Pour les enfants les distances conforme à chaque catégorie d'âge, selon la Fédération Française d'Athlétisme, sont les suivantes :

4 à 6 ans : 400 m ; 7 à 9 ans : 800 m ; 10 à 12 ans : 1 km ; 12 à 13 ans : 2 km ; 14 à 15 ans : 2,4 km

## **Inscriptions :**

Les inscriptions sont possibles entre le 27 septembre et le 18 octobre 2020 minuit, exclusivement en ligne via notre site <http://www.athle-632.fr/> sans limite de participants.

## **Tarifs :**

La participation est gratuite.

**Annulation :** l'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation totalement ou partiellement en cas de force majeure, de catastrophe naturelle (intempéries), en cas d'arrêt municipal, préfectoral ou de dispositions légales interdisant la manifestation ou de toutes autres circonstances .

## **Récompenses :**

L'organisation récompensera les meilleures photos. La liste des gagnants sera publiée sur le site internet <http://www.athle-632.fr/> . Ils seront contactés par l'organisation pour recevoir leur prix.

## **CNIL :**

Conformément à la loi Informatique et Liberté n°78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Sauf opposition de votre part (par mail à [webmaster@athle-632.fr](mailto:webmaster@athle-632.fr) en indiquant votre nom, prénom et date de naissance. Les participants acceptent de recevoir des informations concernant l'évènement telles que les newsletters, ...

## **Règlement Général sur la Protection des Données :**

Conformément aux obligations du RGPD, nous vous informons que nous conservons les données renseignées dans le formulaire d'inscription le temps nécessaire à la bonne organisation de la course, ainsi que pour la communication des courses à venir. Ces données ne sont communiquées qu'à des fins techniques aux sous-traitants de notre club (envoi des Newsletters...). Aucun traitement commercial ne sera fait en dehors de la communication liée aux événements organisés par notre club. La responsable du traitement RGPD au sein du club est Mathieu Solle ([webmaster@athle-632.fr](mailto:webmaster@athle-632.fr))

**Droit à l'image :**

Tout participant à la course virtuelle de l'Athlé 632 autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires et médias à utiliser les images sur lesquelles il apparaît sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

**Assurance :**

Tous les inscrits doivent être en possession d'une police d'assurance individuelle accident. Ce n'est pas une compétition, vous participez à cette manifestation sous votre entière responsabilité pour tout dommage que ce soit. En souscrivant à l'opération vous déclarez être informé de ce point.

**Responsabilité :**

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation. En cas de non-respect des recommandations de l'organisateur, celui-ci décline toute responsabilité en cas d'accident.

**Acceptation du règlement :**

L'inscription vaut acceptation du présent Règlement. Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent Règlement-Charte de bonne conduite et en accepter toutes les clauses.



## Charte de bonne conduite de la Free Virtual Run Tournefeuille du 26/9/2020 au 18/10/2020

**Conscients que nous traversons une période inédite, l'objectif de cette charte est de poser un cadre clair sur le déroulement de la course virtuelle d'Athlé 632. La situation peut encore évoluer d'ici la date de l'événement, c'est pourquoi cette charte sera mise à jour régulièrement et accessible sur notre site internet.**

Chaque participant à la course virtuelle d'Athlé 632 s'engage à :

- respecter toutes les mesures établies par le gouvernement dans le cadre de la sécurité sanitaire à la date de l'événement
- renoncer à participer s'il est infecté par la COVID 19, ou même s'il présente des symptômes
- respecter les arrêtés municipaux correspondant à son lieu d'habitation et ne pas courir dans les zones fermées au public au jour de l'événement, ni en dehors des horaires autorisés.
- respecter le code de la route.
- Être en bonne forme physique pour pratiquer la course sur la distance qu'il choisit
- Courir sous sa propre responsabilité. La course virtuelle n'est pas une compétition sportive. Aucun chronométrage ne sera effectué et aucun classement ne sera établi.
- N'engager aucune poursuite contre l'organisateur en cas de dommages qu'ils soient physiques, matériels ou financiers.
- Posséder une Responsabilité Civile couvrant tout dommage qu'il pourrait subir lors de sa participation à l'événement.